

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 11317  
Numéro SIREN : 447 921 552  
Nom ou dénomination : INTERIM.COM

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt 80795



20200807952020

DATE DEPOT : 07/10/2020

N° DE DEPOT : 80795

N° GESTION : 2003B11317

N° SIREN : 447921552

DENOMINATION : INTERIM.COM

ADRESSE : 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS

MILLESIME : 2020

# INTERIM.COM

Société par Actions Simplifiée  
au Capital social de 100.000,00 Euros.

Siège social :  
15, rue Chaudron  
75010 PARIS

Greffier du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :

09 OCT. 2020

RCS PARIS 2003 B 11317  
SIRET 447 921 552 00025

Sous le :

90795

15 rue Chaudron 75010 Paris  
Tél. : 01 40 05 02 40 Fax : 01 40 05 05 16  
E-mail : accueil@interimcom.fr  
RCS Paris 447 921 552 0025 APE 7220Z

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 12 h 00, les actionnaires de la société INTERIM.COM, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000,00 Euros, dont le siège social est situé au 15, rue Chaudron – 75010 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 2003 B 11317, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne VAUTHERIN en qualité de Présidente de la société.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Charles DUARTE est désigné comme secrétaire.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le bureau ainsi constitué certifie exacte la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent mille actions sur les mille actions assorties du droit de vote composant le capital social.

La Présidente constate et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- un exemplaire de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes à la présente assemblée,
- la feuille de présence,

- les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Elle rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que le liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidente sur les opérations et les comptes de l'exercice comptable clos le 31 mars 2020 ;
- approbation de ces comptes et quitus à la Présidente de sa gestion ;
- affectation des résultats ;
- appointements de la Présidente ;
- renouvellement du mandat de la Présidente ;
- conventions dites « réglementées ».

Puis elle donne lecture du rapport de gestion de la Présidente et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION :**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et le rapport du Commissaire aux comptes, et examiné les comptes de l'exercice comptable clos au 31 mars 2020, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 284.166,92 €, de la manière suivante :

- au crédit du compte « Report à nouveau » : 134.166,92 €
- au titre d'une distribution de dividendes : 150.000,00 €

-----

Total	284.166,92 €
-------	--------------

Chaque action recevra ainsi un dividende brut de 150,00 €. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 16 septembre 2020.

Il est à noter les dividendes distribués subissent soit un prélèvement à la source équivalant à 17.2 % du montant brut total, soit une somme de 25.800,00 €, représentant les prélèvements sociaux, et un prélèvement fiscal à la source équivalant à 12.8 % d'un montant de 19.200,00 €, représentant un acompte sur l'impôt sur le revenu sur une partie des dividendes distribués, et sont par conséquent éligibles à l'abattement de 40% (conformément aux dispositions de l'article ad hoc du C.G.I.), soit sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (P.F.U.) ou « Flat Tax » :

➤ Distribution totale brute	:	150.000,00 €
➤ Prélèvements sociaux	:	(25.800,00 €)
➤ Prélèvement d'impôt sur le revenu	:	(19.200,00 €)
-----		
➤ Dividendes nets à payer	:	105.000,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes, comme indiqué ci-après, au cours des trois exercices comptables précédents :

- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2019 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 300.000,00 Euros (montant brut).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale constate que la Présidente perçoit une rémunération brute mensuelle de 5.000,00 Euros, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012. Par ailleurs, elle entérine la prime exceptionnelle brute attribuée à la Présidente au titre de l'exercice comptable clos au 31 mars 2020. En outre, elle sera remboursée, le cas échéant, de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et reçu les explications de la Présidente, les actionnaires approuvent les conventions dites réglementées relevant du Nouveau Code de Commerce au cours de l'exercice comptable clos au 31 mars 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et les actionnaires présents.

**SAS INTERIM.COM**

Certifié conforme  
à l'original  
IN: [Signature]  
15 rue Chaudron 75010 Paris  
Tél. : 01 40 05 2 40 Fax : 01 40 05 05 18  
E-mail : [accueil@interimcom.fr](mailto:accueil@interimcom.fr)  
RCS Paris 447 921 552 00025 APE 7820Z

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS**  
**DE L'EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 MARS 2020**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 mars 2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les formes et les méthodes légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 284.166,92 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

**I – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice**

Le chiffre d'affaires du présent exercice comptable s'est élevé à 7.162.226 € contre 6.531.516 € au cours de l'exercice précédent, soit une progression de l'ordre de 10 %. Compte tenu d'autres produits d'exploitation pour un montant de 33.734 €, le montant des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 7.195.960 €.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 427.639 €, contre 655.832 € au cours de l'exercice précédent, et ce compte tenu d'autres achats et charges externes pour 838.040 €, d'impôts et taxes pour 195.406 €, d'un montant de frais de personnel de 5.732.155 €, d'un montant de dotation aux amortissements de 1.313 €, et ce, eu égard à un montant d'autres charges d'exploitation de 1.407 €.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à hauteur de 414 €, d'un résultat exceptionnel positif à hauteur de 17.878 €, d'un montant de participation des salariés de 58.752 €, et d'une charge d'impôt sur les sociétés s'élevant à 93.294 €, le résultat net est un bénéfice de 284.166,92 €.

## II - Perspectives d'avenir

Les perspectives pour le nouvel exercice apparaissent très incertaines, et ce notamment compte tenu de la situation sanitaire liée à la crise du COVID-19.

Il conviendra donc de rester particulièrement vigilant dans la maîtrise des dépenses et du suivi tant de l'évolution de l'activité que de la marge sur ventes, afin de tenter de dégager une certaine rentabilité pour l'entreprise au titre de l'exercice comptable 2020/2021.

## III – Activités et résultats des filiales

La société détient les participations suivantes au 31 mars 2020 :

- 2,94 % des parts de la SCI 15 CHAUDRON, sise 15, rue Chaudron – 75010 PARIS –  
Résultat net comptable au 31/12/2019 : + 20.949,07 €.

## IV – Prise de participation de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 Alinéa 1 du Code de Commerce, aucune prise de participation n'est à enregistrer au titre de l'exercice écoulé.

## V – Montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes, comme indiqué ci-après, au cours des trois exercices comptables précédents.

- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2019 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 300.000,00 Euros (montant brut)

## VI – Frais de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## VII – Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19 est intervenue entre la date de clôture de l'exercice et ce jour.

## VIII – Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la date de clôture de l'exercice social, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

- Montant des dettes fournisseurs au 31 mars 2020 : 48.592 Euros
- Solde des dettes fournisseurs à 30 jours : 48.591 Euros.

## IX – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

## X – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 284.166,92 €, de la manière suivante :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ au crédit du compte « Report à nouveau » :  | 134.166,92 € |
| ➤ au titre d'une distribution de dividendes : | 150.000,00 € |

	-----
Total	284.166,92 €

Chaque action recevra ainsi un dividende brut de 150,00 €. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 16 septembre 2020.

Il est à noter les dividendes distribués subissent soit un prélèvement à la source équivalant à 17.2 % du montant brut total, soit une somme de 25.800,00 €, représentant les prélèvements sociaux, et un prélèvement fiscal à la source équivalant à 12.8 % d'un montant de 19.200,00 €, représentant un acompte sur l'impôt sur le revenu sur une partie des dividendes distribués, et sont par conséquent éligibles à l'abattement de 40% (conformément aux dispositions de l'article ad hoc du C.G.I.), soit sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (P.F.U.) ou « Flat Tax » :

- |                                     |   |               |
|-------------------------------------|---|---------------|
| ➤ Distribution totale brute         | : | 150.000,00 €  |
| ➤ Prélèvements sociaux              | : | (25.800,00 €) |
| ➤ Prélèvement d'impôt sur le revenu | : | (19.200,00 €) |
|                                     |   | -----         |
| ➤ Dividendes nets à payer           | : | 105.000,00 €. |

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes, comme indiqué ci-après, au cours des trois exercices comptables précédents :

- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2019 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018 : 300.000,00 Euros (montant brut)
- Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 : 300.000,00 Euros (montant brut).

XI – Résolutions particulières

Nous vous prions de bien vouloir fixer, le cas échéant, la rémunération de la Présidente.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice comptable sur les comptes annuels duquel vous avez à vous prononcer.

La Présidente

*Copie conforme*  
*INTÉRIM.COM*  
15 rue Chaudron 75010 Paris  
Tél. : 01 40 05 02 40 Fax : 01 40 05 05 16  
E-mail : accueil@interim.com.fr  
RCS Paris 447 521 552 0002 04 E 70202

**SAS INTERIM.COM**

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2020  
CONVENTIONS ARTICLE L.227-10 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**

Madame, Monsieur,

En application de articles L. 227-10 et L. 227-11 du Nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles la Présidente ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2020, soumis à votre approbation, deux conventions de ce type sont intervenues :

➤ Société concernée : SCI 15 CHAUDRON

- Adresse : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS
- Montant de la charge comptabilisée en 2019/2020 : 31.200,00 €
- Nature de la charge : loyer et charges locatives
- Nature contractuelle : bail commercial conclu en date du 1<sup>er</sup> avril 2014
- Actionnaire concernée : Madame Fabienne VAUTHERIN

La Présidente



*Copie certifiée conforme à l'original*  
**INTERIM.COM**  
 15 rue Chaudron 75010 Paris  
 Tél: 01 40 05 05 16 Fax: 01 40 05 05 16  
 Email: @interimcpm.fr  
 921 532 0025 APE 7202Z



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Taux de date de service

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:			Adresse du siège social.		
SAS INTERIM.COM 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS					
SIRET	4	4	7	9	2
	1	5	5	2	0
	0	0	2	5	
Adresse du principal établissement:			Mél: fvautherin@interim.com		
Ancienne adresse en cas de changement:					

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	TRAVAIL TEMPORAIRE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	312 771	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer:	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERT

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du déclarant	Nom et adresse du conseil:
SARL PARTNER'S EXPERTISE 44 RUE DE LA FALAISSE 75016 PARIS Tél: 01 47 71 11 93 SIREN 422 395 921	
OGA/OMGA (Viseur comptable, cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
	Date: 27072020
	Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE MME VAUTHERIN
N° d'agrément du CGA/OMGA	Signature:

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la classe fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	a	300 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	e				
	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				300 000
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>				300 000

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
JEAN-CHARLES DUARTE	350						
16 ALLEE DE LA SAULERAIE 93460 GOURNAY SUR MARNE							
FABIENNE VAUTHERIN	650						
01 PLACE DU MONTCEL 95220 HERBLAY							

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 44792155200025			Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N clos le, 31/10/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	10 000	AG	10 000	
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	11 465	AU	11 465	
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		10 000	CV	10 000	
Créances rattachées à des participations BB		148 520	BC	148 520	
Autres titres immobilisés BD		182	BE	182	
Prêts BF			BG		
Autres immobilisations financières * BH		15 000	BI	15 000	
<b>TOTAL (II) BJ</b>	<b>195 167</b>	<b>BK</b>	<b>21 466</b>	<b>173 702</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	85 138	2 080 116
		Autres créances (3) BZ	CA		157 129
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ..... ) CD	CE		50 000
DIVERS	Disponibilités CF	CG		422 274	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		35 909	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>CK</b>	<b>85 138</b>	<b>2 745 427</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>	<b>3 025 732</b>	<b>1A</b>	<b>106 604</b>	<b>2 919 129</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 100 000...)	DA		100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH		957 671	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		284 167	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		1 351 838	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		105 324	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		48 592	
	Dettes fiscales et sociales	OY		1 295 615	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		117 760		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		1 567 291	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		2 919 129	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 567 291		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		105 324		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	7 162 226	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		7 162 226	FK		FL	7 162 226
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	30 397	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 337	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 195 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	838 040	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	195 406	
	Salaires et traitements *					FY	4 407 152	
	Charges sociales (10)					FZ	1 325 003	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 313
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 407	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 768 321	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	427 639	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	417	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	417	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(414)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	427 225	

(RENVois : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS INTERIM.COM</u>		Néant <input type="checkbox"/> +
		<b>Exercice N</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 26 866
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 26 866
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 17 878
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	IHH 17 878
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 8 988
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 58 752
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 93 294
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		IIL 7 222 828
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 6 938 662
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 284 167
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	JJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IEX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	{ Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 30 397
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
{ Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	<b>Exercice N</b>	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
INDEMNITES SUITE DEC. PRUDHOMES	17 878	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<b>Exercice N-1</b>	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
PRODUIT SUR EXERCICE ANTERIEUR		26 866

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		3	
				CZ		D8	
				KD		KE	
				KG		KH	
				KJ		KK	
				KM		KN	
				KP		KQ	
				KS		KT	
				KV		KW	
				KY		KZ	
				LB		LC	
				LE		LF	
				LH		LI	
				LK		LL	
				LN		LO	
				ØG		ØH	
				ØI		ØJ	
				ØK		ØL	
				ØM		ØN	
				ØO		ØP	
				ØQ		ØR	
				ØS		ØT	
				ØU		ØV	
				ØW		ØX	
				ØY		ØZ	
				ØAA		ØAB	
				ØAC		ØAD	
				ØAE		ØAF	
				ØAG		ØAH	
				ØAI		ØAJ	
				ØAK		ØAL	
				ØAM		ØAN	
				ØAO		ØAP	
				ØAQ		ØAR	
				ØAS		ØAT	
				ØAU		ØAV	
				ØAW		ØAX	
				ØAY		ØAZ	
				ØBA		ØBB	
				ØBC		ØBD	
				ØBE		ØBF	
				ØBG		ØBH	
				ØBI		ØBJ	
				ØBK		ØBL	
				ØBM		ØBN	
				ØBO		ØBP	
				ØBQ		ØBR	
				ØBS		ØBT	
				ØBU		ØBV	
				ØBW		ØBX	
				ØBY		ØBZ	
				ØCA		ØCB	
				ØCC		ØCD	
				ØCE		ØCF	
				ØCG		ØCH	
				ØCI		ØCJ	
				ØCK		ØCL	
				ØCM		ØCN	
				ØCO		ØCP	
				ØCQ		ØCR	
				ØCS		ØCT	
				ØCU		ØCV	
				ØCW		ØCX	
				ØCY		ØCZ	
				ØDA		ØDB	
				ØDC		ØDD	
				ØDE		ØDF	
				ØDG		ØDH	
				ØDI		ØDJ	
				ØDK		ØDL	
				ØDM		ØDN	
				ØDO		ØDP	
				ØDQ		ØDR	
				ØDS		ØDT	
				ØDU		ØDV	
				ØDW		ØDX	
				ØDY		ØDZ	
				ØEA		ØEB	
				ØEC		ØED	
				ØEE		ØEF	
				ØEG		ØEH	
				ØEI		ØEJ	
				ØEK		ØEL	
				ØEM		ØEN	
				ØEO		ØEP	
				ØEQ		ØER	
				ØES		ØET	
				ØEU		ØEV	
				ØEW		ØEX	
				ØEY		ØEZ	
				ØFA		ØFB	
				ØFC		ØFD	
				ØFE		ØFF	
				ØFG		ØFH	
				ØFI		ØFJ	
				ØFK		ØFL	
				ØFM		ØFN	
				ØFO		ØFP	
				ØFQ		ØFR	
				ØFS		ØFT	
				ØFU		ØFV	
				ØFW		ØFX	
				ØFY		ØFZ	
				ØGA		ØGB	
				ØGC		ØGD	
				ØGE		ØGF	
				ØGG		ØGH	
				ØGI		ØGJ	
				ØGK		ØGL	
				ØGM		ØGN	
				ØGO		ØGP	
				ØGQ		ØGR	
				ØGS		ØGT	
				ØGU		ØGV	
				ØGW		ØGX	
				ØGY		ØGZ	
				ØHA		ØHB	
				ØHC		ØHD	
				ØHE		ØHF	
				ØHG		ØHH	
				ØHI		ØHJ	
				ØHK		ØHL	
				ØHM		ØHN	
				ØHO		ØHP	
				ØHQ		ØHR	
				ØHS		ØHT	
				ØHU		ØHV	
				ØHW		ØHX	
				ØHY		ØHZ	
				ØIA		ØIB	
				ØIC		ØID	
				ØIE		ØIF	
				ØIG		ØIH	
				ØII		ØIJ	
				ØIK		ØIL	
				ØIM		ØIN	
				ØIO		ØIP	
				ØIQ		ØIR	
				ØIS		ØIT	
				ØIU		ØIV	
				ØIW		ØIX	
				ØIY		ØIZ	
				ØJA		ØJB	
				ØJC		ØJD	
				ØJE		ØJF	
				ØJG		ØJH	
				ØJI		ØJJ	
				ØJK		ØJL	
				ØJM		ØJN	
				ØJO		ØJP	
				ØJQ		ØJR	
				ØJS		ØJT	
				ØJU		ØJV	
				ØJW		ØJX	
				ØJY		ØJZ	
				ØKA		ØKB	
				ØKC		ØKD	
				ØKE		ØKF	
				ØKG		ØKH	
				ØKI		ØKJ	
				ØKK		ØKL	
				ØKM		ØKN	
				ØKO		ØKP	
				ØKQ		ØKR	
				ØKS		ØKT	
				ØKV		ØKW	
				ØKY		ØKZ	
				ØLA		ØLB	
				ØLC		ØLD	
				ØLE		ØLF	
				ØLH		ØLI	
				ØLK		ØLL	
				ØLN		ØLO	
				ØLP		ØLQ	
				ØLR		ØLS	
				ØLU		ØLV	
				ØLW		ØLX	
				ØLY		ØLZ	
				ØMA		ØMB	
				ØMC		ØMD	
				ØME		ØMF	
				ØMH		ØMI	
				ØMK		ØML	
				ØMN		ØMO	
				ØMQ		ØMR	
				ØMT		ØMU	
				ØMW		ØMX	
				ØMY		ØMY	
				ØMZ		ØNB	
				ØNA		ØNC	
				ØNE		ØNF	
				ØNG		ØNI	
				ØOU		ØOW	
				ØOX		ØOZ	
				ØOB		ØOB	
				ØOC		ØOC	
				ØOD		ØOD	
				ØOE		ØOE	
				ØOF		ØOF	
				ØOG		ØOG	
				ØOH		ØOH	
				ØOI		ØOI	
				ØOJ		ØOJ	
				ØOK		ØOK	
				ØOL		ØOL	
				ØOM		ØOM	
				ØON		ØON	
				ØOO		ØOO	
				ØOP		ØOP	
				ØOQ		ØOQ	
				ØOR		ØOR	
				ØOS		ØOS	
				ØOT		ØOT	
				ØOU		ØOU	
				ØOV		ØOV	
				ØOW		ØOW	
				ØOX		ØOX	
				ØOY		ØOY	
				ØOZ		ØOZ	
				ØPA		ØPA	
				ØPB		ØPB	
				ØPC		ØPC	
				ØPD		ØPD	
				ØPE		ØPE	
				ØPF		ØPF	
				ØPG		ØPG	
				ØPH		ØPH	
				ØPI		ØPI	
				ØPJ		ØPJ	
				ØPK		ØPK	
				ØPL		ØPL	
				ØPM		ØPM	
				ØPN		ØPN	
				ØPO		ØPO	
				ØPP		ØPP	
				ØPQ		ØPQ	
				ØPR		ØPR	
				ØPS		ØPS	
				ØPT		ØPT	
				ØPU		ØPU	
				ØPV		ØPV	
				ØPW		ØPW	
				ØPX		ØPX	
				ØPY		ØPY	
				ØPZ		ØPZ	
				ØQA		ØQA	
				ØQB		ØQB	
				ØQC		ØQC	
				ØQD		ØQD	
				ØQE		ØQE	
				ØQF		ØQF	
				ØQG		ØQG	
				ØQH		ØQH	
				ØQI		ØQI	
				ØQJ		ØQJ	
				ØQK		ØQK	
				ØQL		ØQL	
				ØQM		ØQM	
				ØQN		ØQN	
				ØQO		ØQO	
				ØQP		ØQP	
				ØQQ		ØQQ	
				ØQR		ØQR	
				ØQS		ØQS	
				ØQT		ØQT	
				ØQU		ØQU	
				ØQV			

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise SAS INTERIM.COM Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	10 000	PF		PG		PH	10 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 180	QE		QF		QG	1 180
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 973	QM	1 313	QN		QO	10 285
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	10 153	QV	1 313	QW		QX	11 465
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	20 153	ØP	1 313	ØQ		ØR	21 466

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans valeur (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU		NZ	

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/>					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	J	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		0Z	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
	Sur stocks et en cours	06	07	08	09		
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6T	85 138	6U	6V	85 138	
<b>TOTAL III</b>	6X	85 138	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7B	85 138	TY	TZ	UA	85 138	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	7C	85 138	UB	UC	UD	85 138
				UE	UF		
				UG	UH		
		UJ	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Désignation de l'entreprise : <b>SAS INTERIM.COM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	148 520	UM		UN 148 520	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	15 000	UV		UW 15 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	102 166		102 166		
	Autres créances clients	UX	2 063 088		2 063 088		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 273		1 273		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	57 784		57 784	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 454		6 454	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	91 618		91 618		
	Charges constatées d'avance	VS	35 909		35 909		
	<b>TOTAUX</b>		VT	2 521 811	VU	2 358 291	VV 163 520
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	105 324		105 324		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	48 592		48 592		
Personnel et comptes rattachés		8C	269 818		269 818		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	391 363		391 363		
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	63 294		63 294		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	455 414		455 414		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	115 726		115 726		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	117 760		117 760		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	1 567 291	VZ	1 567 291		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le : 31/03/2020			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	284 167		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 679			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 388			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	93 294		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18		
		- imposées au taux de 0 %				ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	88 162			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PNF (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						<b>TOTAL I</b>	<b>471 690</b>			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				19			
			- imposées au taux de 0 %				WI			
			- imposées au taux de 19 %				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Abonnement sur participations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 années)	K9	Entreprises nouvelles (44 années)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 articles A)		L5		
		Pôle de compétitivité liées OCE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers créés (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la dette (44 articles)		PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité N° (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement innovant (art. 44 undecies)		PB		
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
		Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle supplémentaire de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	120 799	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Laurence dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	<b>120 799</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	350 891				
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	350 891		XO			



Désignation de l'entreprise <b>SAS INTERIM.COM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZI	21 570	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne W1	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM

Néant 

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*						
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
				10	11	12	
I - Immobilisations*							
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

## II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou 12,8 %

<sup>①</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
<sup>②</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>②</sup>.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>②</sup>.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-II
	À 19 %, 16,5% <sup>①</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

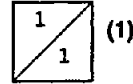
Désignation de l'entreprise: <u>SAS INTERIM.COM</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01042019</u> et clos le: <u>31032020</u>		Données en nombre de mois   1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	137,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	7 162 226
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Relacurations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	7 162 226
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	3 337
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	3 337
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	39 067
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	752 045
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 407
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	792 519
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	6 373 044
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	6 373 044
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	7 162 226
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	137,00
Période de référence		HX	
Date de cessation		GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 9
		GZ	3 1 / 0 3 / 2 0 2 0
		HR	/ / / /

BAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etid préparatoire

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032020

N° SIRET 4 4 7 9 2 1 5 5 2 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INTERIM.COM

ADRESSE (voie) 15 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUARTE Prénom(s) JEAN-CHARLES

Nom marital % de détention 35,00 Nb de parts ou actions 350

Naissance: Date 13/11/1960 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 16 Voie ALLEE DE LA SAULERAIE

Code Postal 93460 Commune GOURNAY SUR MARNE Pays FRANCE

Titre (2) Mlle Nom patronymique VAUTHERIN Prénom(s) FABIENNE

Nom marital % de détention 65,00 Nb de parts ou actions 650

Naissance: Date 18/11/1969 N° Département 95 Commune Pays

Adresse : N° 01 Voie PLACE DU MONTCEL

Code Postal 95220 Commune HERBLAY Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire

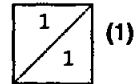
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.





# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032020

N° SIRET 44792155200025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INTERIM.COM

ADRESSE (voie) 15 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

SAGE Espace-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**Jérôme ZEPPEGNO**

**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes  
de la Compagnie Régionale de PARIS

28, rue de l'Olivette  
77450 ISLES-LES-VILLENY

expert.comm@wanadoo.fr  
Mob. : 06 73 98 32 28

**INTERIM.COM**

**S.A.S. au capital de € 100 000**

**Siège Social : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS**

**447 921 552 R.C.S. PARIS**

---

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

---

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

---

---

**Jérôme ZEPPEGNO**

**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes  
de la Compagnie Régionale de PARIS

28, rue de l'Olivette  
77450 ISLES-LES-VILLENY

expert.comm@wanadoo.fr  
Mobile : 06 73 98 32 28

## **INTERIM.COM**

**S.A.S. au capital de € 100 000**

**Siège Social : 15, rue Chaudron – 75010 PARIS**

**447 921 552 R.C.S. PARIS**

---

---

### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

---

(En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce)

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

---

Aux actionnaires,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2016 ( cinquième résolution ), nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **INTERIM.COM** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par Madame la Présidente le 27 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidentc.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Le commissaire aux comptes identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

Le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Isles-Les-Villenoy,  
Le 17 août 2020

Le Commissaire aux Comptes  
**Jérôme ZEPPEGNO**



**Documents annexés :**

- Bilan
- Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12

Adresse de l'entreprise 15 RUE CHAUDRON 75010 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 12

Numéro SIRET \* 4 4 7 9 2 1 5 5 2 0 0 0 2 5 Néant  \*

				Exercice N clos le <u>31/10/2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 000	AG	10 000
	Fonds commercial (I)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 465	AU	11 465
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	10 000	CV	10 000
	Créances rattachées à des participations	BB	148 520	BC	148 520
	Autres titres immobilisés	BD	182	BE	182
	Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	15 000	BI	15 000	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>195 167</b>	<b>BK</b>	<b>173 702</b>
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 165 254	BY	2 080 116
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	157 129	CA	157 129
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	50 000	CE	50 000
	Disponibilités	CF	422 274	CG	422 274
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	35 909	CI	35 909
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 830 565</b>	<b>CK</b>	<b>2 745 427</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>3 025 732</b>	<b>IA</b>	<b>2 919 129</b>

COMMISSAIRE  
J. ZEPPEGNO  
EXPERT COMM  
06.73.38.32.28  
AUX COMPTES

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; CP (3) Part à plus d'un an ; CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

SAGE Expert-comptables Janvier 2020 : État préparatoire.

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

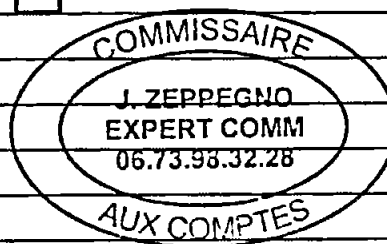
Bulletin obligatoire (article 53 A  
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INTERIM.COM

Néant  \*

Exercice N

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....100.000...)	DA	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
Réserve légale (3)	DD	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG	
Report à nouveau	DH	957 671
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	284 167
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
<b>TOTAL (II)</b>	DL	1 351 838
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
<b>TOTAL (III)</b>	DO	
Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
<b>TOTAL (III)</b>	DR	
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	105 324
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 592
Dettes fiscales et sociales	DY	1 295 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	117 760
Produits constatés d'avance (4)	EB	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 567 291
Ecart de conversion passif *	ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 919 129
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
Écart de réévaluation libre	1D	
Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	1 567 291
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	105 324



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

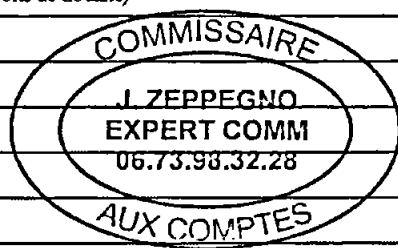
③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

annexe obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INTERIM.COM Néant  \*

		Exercice N			Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	7 162 226
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FL	7 162 226	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	30 397	
	Autres produits (1) (11)			FQ	3 337	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	7 195 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	838 040	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	195 406	
	Salaires et traitements *			FY	4 407 152	
	Charges sociales (10)			FZ	1 325 003	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	1 313
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Autres charges (12)			GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE	1 407	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GF	6 768 321
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GG	427 639	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GH		
	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	3	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL		
	Différences positives de change			GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN		
		Total des produits financiers (V)			GO	
				GP	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	417	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
		Total des charges financières (VI)			GU	417
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(414)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	427 225


  
**COMMISSAIRE**  
**J. ZEPPEGNO**  
**EXPERT COMM**  
**06.73.98.32.28**  
**AUX COMPTES**

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS INTERIM.COM		Néant <input type="checkbox"/>		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	26 866	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	26 866	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	17 878	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	17 878	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	8 988	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	58 752	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	93 294	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	7 222 828	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	6 938 662	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	284 167	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	30 397
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
INDEMNITES SUITE DEC. PRUDHOMMES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				17 878		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
PRODUIT SUR EXERCICE ANTERIEUR					26 866	

COMMISSAIRE

J. ZEPPEGNO  
EXPERT COMM  
06.73.98.32.28

AUX COMPTES